

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF70

présenté par

M. Dufrègne, M. Fabien Roussel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Avant le 31 décembre 2018, le gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité de créer un observatoire indépendant en matière de lutte contre l'évitement fiscal, rattaché au Parlement et associant des experts des questions fiscales, financières et économiques. Le rapport formule des propositions sur la composition et les compétences de cet organisme en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs du présent amendement proposent au gouvernement de mettre à l'étude la création d'un observatoire parlementaire indépendant chargé d'assister le Parlement dans le traitement des problématiques liées à l'évitement fiscal. A l'instar de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques, cet organisme pourrait être composé d'un nombre égal de députés et de sénateurs, mettre en œuvre des programmes d'études et procéder à des évaluation associant des experts afin d'éclairer le Parlement sur ses décisions.